



Préavis logement 3 mois ou 1 mois ?

Par **si52**, le **28/12/2009** à **11:10**

Bonjour, mon CDD arrive à expiration Fin Décembre 2009- le même employeur doit m'établir un CDI début Janvier 2010 je désire quitter mon appart - ai-je droit à 1 mois de préavis ? selon arrêt cour de cassation du 08/12/1999 : "obtention nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi" mon cas rentre-t-il dans cette catégorie ?
REPONSE TRES URGENTE car j'ai déjà réservé pour un nouvel appart dispo le 01/02/2010 et je dois faire vite pour résilier si obligation préavis 3 mois !
Merci
Sincères Salutations

Par **jeetendra**, le **28/12/2009** à **11:18**

ADIL DU 77
52, rue de l'Abreuvoir
77100 Meaux
tél. 01 60 25 11 81
Bonjour,
au vu de l'urgence prenez contact avec l'Association de défense de locataires ADIL à Meaux, ils vous renseigneront plus rapidement, bonne fete de fin d'année à vous.